

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

**Décision du 17 décembre 2018**

portant désignation des représentants du personnel au comité technique de service déconcentré  
placé auprès du premier président de cour d'appel de Fort de France

**NOR : JUSB1835420S**

**Le premier président, par intérim, de la cour d'appel de Fort de France,**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique de service déconcentré placé auprès de chaque premier président de cour d'appel ;

Vu le procès-verbal de l'élection du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de cour d'appel de Fort de France en date du 6 décembre 2018,

**Décide :**

**Article 1**

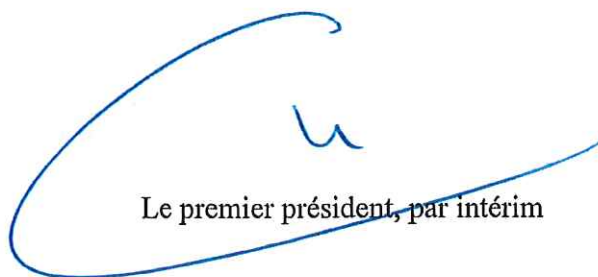
Sont nommés représentants du personnel au sein du comité technique de service déconcentré placé auprès du premier président de la cour d'appel de Fort de France :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires	Nicole PIDERY	Guy CHRISTINE
UNSa Services Judiciaires	Catherine PINCEMIN	Marie-Denise DACLINAT
C.JUSTICE	Berthe HAMONY	Luc COUDIN
Syndicat des greffiers de France – Force Ouvrière	Max AUDINAY	Marie-Claude MANICHY

**Article 2**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la justice.

Fait à Fort de France le 17 décembre 2018.



Le premier président, par intérim